

## Ordonnance bizone

n° 14465\*01

articles L. 322-3, 3° et 4°, L. 324-1 et R. 161-45 du Code de la sécurité sociale.

Docto' Identification du presellpteur Mefrom prepromer identificants

slogie - Thérapeutiques

apédique - X FOURESTIER IAL MAX FOURESTIER

Identification de la structure (raison sociale du cabinet, de l'établissement et n° AM, FINESS ou SIRET)

n°AM

utiques Manuelles

Identification du patient

(nom de famille (de naissance) suivi du nom d'usage (facultatif et s'il y a lieu)) (à compléter par le prescripteur)

9-10-229

Prescriptions relatives au traitement de l'affection de longue durée reconnue (liste ou hors liste)

(AFFECTION EXONÉRANTE)

Renouvellement de chaussures exthopetiques Sur merves -

Prescriptions SANS RAPPORT avec l'affection de longue durée

(MALADIES INTERCURRENTES)

IMP COSTE AUBENAS